

DÉCLARATION LIMINAIRE CT SNA-CE DU 23 février 2021

Monsieur le Président,

Voici le comité technique spécial du SNA Centre-Est à nouveau réuni pour, une fois encore, discuter des conditions de travail des contrôleurs aériens. Il s'agit de la septième fois en quatre mois. Quoique dans cette instance, le terme de discussion soit désormais galvaudé. Pour l'essentiel, il s'agit pour vous d'imposer, sans aucune considération, ni pour les personnels, ni pour les questions de légalité ni même pour les enjeux de sécurité.

Nous aurions d'ailleurs sincèrement préféré que ce comité technique soit consacré aux questions de sécurité, tant le travail à mener semble immense.

Nous aurions pu y évoquer la sécurité des vols, au travers, par exemple, du dossier que nous vous avons remis le 20 janvier dernier et qui n'a, à cette heure, donné lieu à aucune réponse de votre part.

Nous y aurions abordé la question de la formation et du maintien des compétences des contrôleurs aériens, de votre refus de fixer un quelconque objectif pour la durée des formations ou de vos promesses non tenues en matière de développement des simulations d'entraînement ou d'accessibilité aux cours d'anglais.

Nous aurions pu enfin y évoquer également la sécurité des personnels opérationnels face à la situation épidémique. Nous vous aurions demandé pourquoi la direction du service n'a toujours pas affiché de jauges pour les salles opérationnelles ou pourquoi la dotation individuelle en masques n'a pas évolué alors que leur durée d'utilisation a été divisée pratiquement par trois. Vous nous auriez aussi sans doute expliqué pourquoi les plans de continuité, de reprise ou de poursuite de l'activité ont systématiquement plusieurs mois de retard sur la situation sanitaire.

Plutôt que de traiter ces sujets, vous nous présentez aujourd'hui un projet de modification de notre tour de service qui constitue une importante régression sociale mais également opérationnelle.

Une régression sociale parce qu'en 2018, les contrôleurs lyonnais avaient, à une écrasante majorité, exprimé leur préférence pour un rythme de travail offrant, en période de charge, des vacances aux amplitudes plus courtes, en contrepartie d'une densification des cycles de travail. Lors du comité de suivi de l'expérimentation de septembre 2019, pas une voix ne s'était élevée pour réclamer la suspension ou l'arrêt de cette expérimentation. Et le bilan aurait sans doute été identique si vous aviez eu la correction de réunir ce même comité de suivi à l'automne 2020.

La régression est également opérationnelle puisque le nouveau tour de service que vous entendez imposer contre l'avis des contrôleurs va se traduire non seulement par une baisse

des capacités mais également par une augmentation des risques liés à la fatigue. À rebours des règlements européens en la matière, vous proposez, par exemple, d'augmenter, durant les périodes de trafic les plus chargées, la durée maximale des vacances de près de 30 % et la durée hebdomadaire à la pointe de 15 %.

Résumons-nous : d'un côté vous avez mis en place le dispositif des réserves opérationnelles, inefficace et contre-productif, au motif qu'il y aurait des « surcapacités ». De l'autre, vous imposez un tour de service comportant des vacances complémentaires et une augmentation de la durée de travail durant la période chargée.

Soyons justes, cette entreprise de destruction de nos conditions de travail n'est pas le seul fruit de vos efforts, certains ayant pris le parti de jeter, « sous couvert d'anonymat » l'opprobre sur notre profession, œuvrant à défaire ce que la démocratie et le choix des contrôleurs avait mis en place.

Ce faisant, ces tristes sires, et ceux qui les ont soutenus par leur silence, se sont faits les supplétifs de cadres dirigeants trop heureux d'offrir les contrôleurs aériens en pâture à l'opinion et aux pouvoirs publics, plutôt que d'avoir à rendre des comptes sur la modernisation technique ou la sincérité parfois discutable de leur gestion budgétaire.

Ces méthodes nous consternent mais ne nous étonnent pas. Comme pour le protocole 2013, les organisations confédérées envisagent manifestement un apurement des dettes de l'ensemble de la DGAC grâce aux seuls efforts des contrôleurs.

Monsieur le Président, pour le SNCTA, votre projet de tour de service constitue non seulement une régression sociale et opérationnelle, mais est contraire aux aspirations des contrôleurs lyonnais exprimées avec constance depuis 2018.

Soyez donc assurés de notre détermination à le combattre car, contrairement à d'autres, le SNCTA n'envisage pas de tourner le dos aux contrôleurs et à leurs intérêts.